

Je soussigné, Médecin titulaire du grand  
 Hôtel-Dieu de Lyon, certifie que la veuve  
 Girard souffre au sein en Couches depuis long-temps  
 dans la salle des B<sup>is</sup>; qu'elle a été atteinte  
 d'un paralyse suite d'attaques fréquemment  
 répétées; que les dits affections lui ont  
 pour l'impossibilité de se rendre au lieu  
 où elle est assignée.

Fait le 21 juillet 1750

J. B. B. B.



Observation.

A la veuve Girard étoit assignée par exploit  
 d'huissier, à la requête de Cusin, propriétaire et  
 créancier du loyer de la susdite.



*[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to fading and bleed-through.]*



*[Faint handwriting on the lower half of the page, also appearing to be bleed-through or very light ink. The text is illegible.]*

